

N° 2022-160

## OBJET :

*Création d'emplois non permanents  
d'agents techniques pour  
accroissement saisonnier d'activité*

L'an deux mil vingt-deux, le 11 octobre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Morzine, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du Conseil Communautaire : 5 octobre 2022

Présents :

Mmes VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

## Résultat du vote :

votants : .....24  
pour : .....24  
contre : .....00  
abstention : .....00

Procuration a été donnée par Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER à Yannick TRABICHET.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

*Vu les dispositions de l'article L332-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant qu'il y a lieu de créer 8 emplois non permanents d'agents techniques pour accroissement saisonnier d'activité,*

## Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

- à l'unanimité,
- décide de créer 8 postes saisonniers d'agents techniques :
  - 1 poste d'agent technique à temps complet, du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 novembre 2022 (indice brut 541 et majoré 460),
  - 1 poste d'agent technique à temps non complet (18/35ème), du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 avril 2023 (indice brut 448 et majoré 393),
  - 1 poste d'agent technique à temps complet, du 7 novembre 2022 au 30 avril 2023 (rémunération à fixer dans la limite de l'indice majoré 478),
  - 1 poste d'agent technique à temps complet, du 14 novembre 2022 au 30 avril 2023 (indice brut 493 et majoré 425),
  - 3 postes d'agents techniques à temps complet, du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 30 avril 2023 (rémunération à fixer dans la limite de l'indice majoré 478),
  - 1 poste d'agent technique à temps complet, du 5 décembre 2022 au 30 avril 2023 (indice brut 565 et majoré 478),
- autorise Monsieur le Président à recruter des personnes sur ces emplois.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président  
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD

